Image not found or type unknown

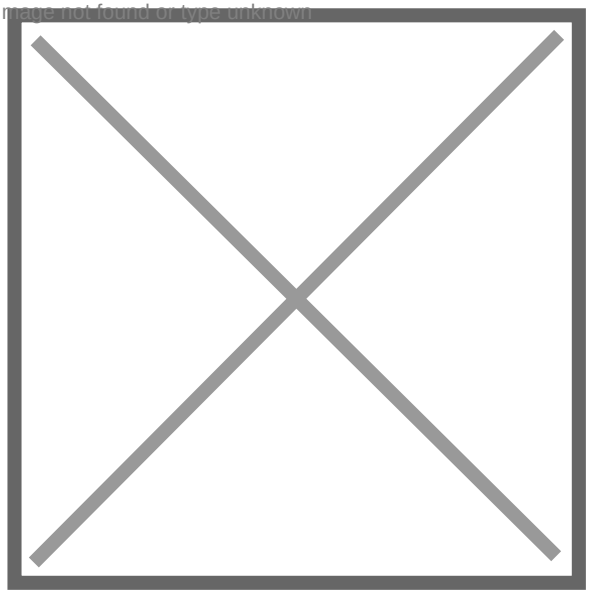

Violence avec itt 4j sans témoin

Par **clemclem**, le **22/08/2008** à **07:46**

bonjour,

mon ami est accusé par un collègue de violence physique sur sa personne, avec certificat médical indiquant oedèmes, contusions, et une itt de 4 jours.
étant le supérieur hiérarchique de la victime, les violences sont qualifiées d'aggravées.

mon ami nie entièrement les faits.

aucun témoin ne peut venir appuyer l'une ou l'autre des versions.

quelles sont les conséquences possibles lors de la convocation par la police et par la suite?

peut-on le condamner sur la seule base du certificat médical et du dépôt de plainte?

Par **JamesEraser**, le **22/08/2008** à **14:41**

reste a connaître l'emploi du temps de votre ami au temps supposé des faits. N'était-il pas en conversation tph, en rdv, à dicter une note interne avec une secrétaire, etc....

La version de la supposée victime est-elle cohérente ?
Les lésions correspondent elles au scénario ?
A la latéralité (rougeur joue gauche compatible avec droitier) etc....
Les délais entre les faits supposés, l'examen médical et la plainte sont-ils cohérents ?

Vous voyez, cette recherche de la vérité reste au bon vouloir et surtout à la motivation et compétence de l'enquêteur.

Tant il est vrai qu'un certificat médical ne démontre rien d'autre que la présence de plaies sur la personne examinée.

Il va être auditionné, ses explications vont être confrontées à celles de la victime et en cas de discordance, il n'est pas exclu qu'il y ait confrontation.

La victime supposée n'aurait-elle pas des motivations pour nuire à son supérieur ?
Experatooment

Par **clemclem**, le **24/08/2008** à **07:53**

merci pour cette réponse.

ils étaient dans les mêmes locaux, et la version de la victime est plausible sur les délais. moins sur le reste.

quand aux raisons de nuire, il y en a : la victime ne donnait pas entière satisfaction. mias aucune trace de ces manquements n'existent. comme quoi, il faut toujours penser au pire et se protéger par anticipation!

nous verrons ce que donnera l'audition...

Par **buffi17**, le **24/08/2008** à **15:02**

Le certificat médical ne montre que les blessures et violences de l'individus. En aucun cas qui a réalisé cette infraction.

En effet, votre ami sera auditionné sur son emploi du temps, sur son comportement, des personnes qui le connaissent seront certainement interrogées pour savoir s'il s'agit d'une personne violence ou non.

Même s'il n'y a pas vraiment de preuve que le collegue ayant eu ITT ne faisait pas son travail correctement, d'autres collegues seront certainement interrogés pour savoir s'il est une personne respectable, sérieuse...

Je ne doute pas que si ce collegue ment il sera repéré rapidement par la justice

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés